

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 22 mai 2025
Convocation du : 15 mai 2025
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le vingt-deux mai à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIÈRES se sont réunis à l'Hôtel de Ville.

PRÉSENTS : Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Thomas BLACTOT, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Rut LERNER-BERTRAND, Valérie PRINGUEZ, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Pierre VANNESTE, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Désiré BAILLON, Mélanie DEZEURE.

EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : Lahcem AIT EL HAJ, Grégory PICKEU, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Mylène MERAD ont délégué respectivement pour les représenter, Céline LEROUX, Arnaud MARIE, Bernard HAESBROECK, Martine DUBREU, Sylvie GUSTIN, Laurent DERONNE, conformément à l'article L.2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Thomas BLACTOT

DE25.048

FINANCES
CONVENTION DE PARTENARIAT
BRICOS DU COEUR

Autorisation - Approbation



Au regard de son engagement solidaire au long cours, de son tissu associatif riche et investi et de son attractivité, la Ville d'Armentières a été approchée par l'association « Les Bricos du Coeur » afin de tisser un partenariat.

Cette association a pour objet et leitmotiv : « aider les gens qui aident les gens ». C'est ainsi que les Bricos du Coeur se mobilisent pour soutenir des structures œuvrant pour le bien-être des individus grâce à leur vocation sociale.

Cela se traduit, notamment, par la réalisation de chantiers solidaires. L'année 2024 a vu le nombre symbolique des 1 000 chantiers solidaires atteint.

En 2025, les Bricos du Coeur ont donc sollicité la Ville d'Armentières afin d'accueillir et organiser conjointement leur 2ème festival, doublé d'un village solidaire associatif. Cette manifestation se tiendra le 7 juin prochain.

Le village associatif et solidaire permettra de mettre à l'honneur différentes associations, et leur permettre d'accroître leur visibilité et notoriété, mais aussi de récolter des dons. Il pourra également accueillir des entreprises souhaitant mettre en lumière leurs valeurs et leurs engagements, au travers de leurs actions sociales et solidaires.

Le festival musical, quant à lui, permettra de proposer aux visiteurs d'assister à trois concerts à des tarifs abordables : 36 € tarif plein / 20 € tarif solidaire (demandeur d'emploi, allocataires du RSA, étudiant boursier, ou toute personne répondant aux critères d'aide sociale des structures de type CCAS, Secours populaire, Restos du Coeur, Epicerie solidaire,...).

Afin de faire bénéficier pleinement les Armentiétois de ce partenariat, la Ville d'Armentières et les Bricos du Coeur ont pris les engagements suivants :

- Tarification privilégiée en direction des Armentiétois : l'association Bricos du Coeur et la Ville d'Armentières s'engagent à prendre chacune en charge 13 € par billet, permettant ainsi aux Armentiétois de bénéficier de billets d'entrée à hauteur de 10 €, dans la limite de 2 400 places. La participation de la ville à l'effort de tarification sera versée aux Bricos du coeur par le biais d'une subvention exceptionnelle de 31 200 € dont les crédits sont inscrits au BP 2025
- La Ville d'Armentières met à disposition de l'association le 2ème étage de l'Hôtel de ville (loges), ainsi que des renforts humains pour le bon déroulement du festival (équipes techniques, régie, police municipale, ASVP, ...)
- Les Bricos du Coeur s'engagent à organiser sur Armentières 5 à 6 chantiers solidaires, chantiers ayant pour objectif d'améliorer le quotidien de structures à vocation sociale et de leurs bénéficiaires

L'ensemble de ces engagements est retracé dans la convention de partenariat, annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'association des Bricos du Coeur.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Thomas BLACTOT
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance



Jean-Michel MONPAYS



FESTIVAL DES BRICOS DU COEUR 2025 CONVENTION PARTENARIALE

Entre :

La Ville d'Armentières, représentée par son Maire, Jean-Michel MONPAYS

et

L'association « Les Bricos du Coeur », représentée par son Président, Laurent VERGULT, dont le siège se situe au 27 rue Jean BART à Lille (59000)

Préambule :

La ville d'Armentières fait preuve depuis de nombreuses années d'un engagement solidaire, au travers de ses structures tout autant que de ses actions. Par ailleurs, la ville est rompue à l'organisation de temps évènementiels d'ampleur, ayant acquis au fil des années une expérience avérée.

L'association « Les Bricos du Coeur » quant à elle, repose sur le leitmotiv « *aider les gens qui aident les gens* ». Au travers d'une ambition résolument solidaire, les Bricos du Coeur se mobilisent et soutiennent les structures qui oeuvrent dans l'intérêt des individus, et singulièrement les plus fragiles.

Au vu de ces points forts, la ville d'Armentières a été sollicitée par l'association « Les Bricos du Coeur » afin d'accueillir et organiser conjointement leur deuxième festival, doublé d'un village solidaire associatif.

Cette manifestation se tiendra donc le 7 juin 2025 en centre ville.

Il est donc convenu les dispositions suivantes :

Article 1

Les deux parties confirment l'organisation conjointe d'un évènementiel programmé au centre ville d'Armentières le 7 juin 2025. Cet évènementiel repose sur deux temps forts que sont un festival de musique et un village solidaire.

Article 2

L'association « Les Bricos du Coeur » est en charge de la programmation musicale du festival, des relations directes avec les artistes identifiés jusqu'à la mise en œuvre des prestations sur scène.

L'association est également en charge des équipements nécessaires au déroulement du festival musical, notamment les équipements scéniques et

autres matériels indispensables au bon déroulement de celui-ci.

L'ensemble des besoins matériels est identifié conjointement par les deux parties, chacune contribuant à la hauteur de ses moyens dans un souci d'efficience et d'efficacité.

Article 2

La ville d'Armentières contribue à l'organisation de ce festival, notamment par la mise à disposition d'emploi temps pour la mise en place et le démontage du site, et pour la sécurisation de la journée (équipes de Police Municipale et ASVP).

La ville d'Armentières met également à disposition des locaux au sein de l'hôtel de ville (Loges au deuxième étage).

Les alimentations électriques sont assurées par les services municipaux, les besoins en matériels étant identifiés par les deux parties et réparties sur chacune d'entre elles.

D'une manière générale, l'ensemble des besoins est consenti conjointement, tout autant que la répartition des contribution de part et d'autre.

Article 3

Le village solidaire à vocation à mettre en lumière partenaires et associations qui engagent une démarche solidaire. Ce temps fort permettra d'accroître leur visibilité tout en récoltant des dons au profit d'actions sociales et solidaires .

Il est convenu entre les deux parties de réserver des places au sein du village solidaire pour les associations armentières. Le nombre de places est défini d'un commun accord.

Article 4

La question de la sécurité est étudiée conjointement entre les deux parties, et fait l'objet d'un accord commun tant sur le dossier transmis en préfecture que des conditions de sécurité le jour de l'évènement.

Rompue à l'organisation de ce type d'évènement, la ville d'Armentières apporte ses préconisations quant aux conditions de sécurité, notamment en termes d'occupation du domaine public. Toute question ou modification doit faire l'objet d'échange entre les deux parties et d'une validation commune.

Il est à noter que l'association des « Bricos du Coeur » fait appel à une société de sécurité pour encadrer les flux de population tout au long de l'évènement.

Article 5

La tarification s'articule autour de plusieurs critères qui reposent sur un engagement commun entre les deux parties

- Un tarif plein fixé à 36€
- Un tarif solidaire fixé à 20€ (demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, étudiants boursiers, toute personne répondant aux critères d'aide sociale des structures du type CCAS, Secours Populaire, Restos du Coeur....)
- Un tarif destiné aux armentériois :

En effet, l'association « Les Bricos du Coeur » et la ville d'Armentières s'engagent chacune à prendre en charge 13€ par billet, permettant ainsi de fixer le tarif du billet pour les armentériois à 10€, dans la limite de 2 400 billets.

Les procédures comptables et financières sont définies conjointement entre les deux parties.

Article 6

Dans le cadre de ce partenariat, l'association « Les bricos du Coeur » s'engagent à organiser sur Armentières 5 à 6 chantiers solidaires, dans la droite ligne de l'association qui contribue à l'amélioration du quotidien des structures à vocation sociale et de leurs bénéficiaires.

Fait à Armentières, le

Pour la Ville d'Armentières,
Le Maire
Jean Michel MONPAYS

Pour l'association « Les Bricos du Coeur »,
Le Président
Laurent VERGULT